CHARTRES

Annexe 2 Dossier Unique d'inscription

Accueils de Loisirs Mercredis Novembre en décembre 2023

Les PEP 28 La solidarité en action

Si vous optez pour la fréquentation à l'année, vous ne remplirez cette fiche qu'une seule fois. Vous recevrez une facture mensuelle forfaitaire avec la possibilité d'utiliser le prélèvement automatique. Attention, l'engagement est obligatoire pour tous les mercredis et le montant sera dû quelle que soit la présence de l'enfant (cf. règlement de fonctionnement des P.E.P 28).

Pour la fréquentation en occasionnel, vous devrez compléter cette fiche d'inscription avant chaque période de vacances ou à défaut au plus tard le jeudi précédent la première venue de l'enfant sur la structure, **accompagnée OBLIGATOIREMENT du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des P.E.P 28, chèques vacances ou CESU et carte bancaire uniquement au siège). Toute inscription sans règlement ne pourra être prise en compte. Cette fiche est à retirer dans les accueils de Loisirs, au Pôle Administratif - Place des Halles à Chartres ou aux P.E.P 28 – 3, rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet www.lespep28.org.

Titulaire de l'autorité parentale ①	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
Titulaire de l'autorité parentale ② et/ou conjoint	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
Enfant	Nom	Prénom
	Date de naissance : / /	

Accueil de loisirs pour les maternels	**Accueil de loisirs pour les élémentaires**
◯ **PAULINE KERGOMARD :** 2 rue Florent d'Illiers	~~**LE RIGEARD :**~~ Fermé pour travaux
◯ **HENRI IV :** 1 rue François Mitterrand	◯ **JACQUES PREVERT :** 2 rue Florent d'Illiers
◯ **LES CYTISES :** 31 rue de Huysmans	◯ **RECHEVRES :** 31 rue de Huysmans
◯ **JULES FERRY :** 34-36 rue de Villaines	◯ **JULES FERRY :** 34-36 rue de Villaines
◯ **ANNIE FOURNIER :** 3 Impasse Montpensier	◯ **GRAND JARDIN :** 37 bis rue Philippe Desportes

Inscription à l'année jusqu'au 5 juillet 2024 : Merci de cocher la formule retenue				
Journée (Repas + goûter)		**Demi-journée sans repas (uniquement P. Kergomard et les accueils élémentaires)**		
◯ A la journée 7h30 à 18h00	❒ Garderie 18h00 à 18h30	◯ Matin 7h30 à 12h15	◯ Après-midi (avec goûter) 13h30 à 18h00	❒ Garderie 18h00-18h30
❒ PAI alimentaire (précisez :.....)				

Inscription en occasionnel : Merci de cocher la formule retenue				
Mercredis	**Journée (Repas et goûter)** de 7h30 à 18h00		**Matin** 7h30 à 12h15	**Après-midi avec goûter** 13h30 à 18h00
			Uniquement P.Kergomard pour les maternels Toutes les structures pour les élémentaires	
Mercredi 08/11	◯	Information repas Choix offert aux enfants tous les jours entre menu standard et végétarien ❒ PAI alimentaire (Précisez : .....)	◯	◯
Mercredi 15/11	◯		◯	◯
Mercredi 22/11	◯		◯	◯
Mercredi 29/11	◯		◯	◯
Mercredi 06/12	◯		◯	◯
Mercredi 13/12	◯		◯	◯
Mercredi 20/12	◯		◯	◯

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des P.E.P 28) et l'engagement à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon/mes enfants(s), et selon le mode d'inscription que j'ai choisi.

A _____, le _____/_____/_____ **Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale**

Rappel des horaires :

Accueil échelonné des enfants de 7h30 à 9h00

Départ des enfants inscrits en matinées de 12h00 à 12h15

Arrivée des enfants inscrits en après-midis de 13h30 à 14h00

Départ échelonné des enfants de 17h00 à 18h00

Garderie de 18h00-18h30 (uniquement les enfants inscrits et en forfait)

IMPORTANT : Tout retard sera facturé 10€ par quart d'heure entamé

Tarifs Accueil Mercredis		Occasionnel		Forfait			Garderie 18h-18h30
		Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum		
Enfants chartrains	Journée avec repas	4.95 €	21.14 €	15.81 €	67.61 €		Forfait 3.12 € par mois
	Demi-journée sans repas	1.59 €	6.20 €	5.08 €	19.79 €		
Enfants non chartrains	Journée avec repas	Tarif unique : 26.93 €		Tarif unique : 85.61 €			
	Demi-journée sans repas	Tarif unique : 8.06 €		Tarif unique : 25.26 €			

Si le montant calculé se situe en dessous du tarif minimum, il vous faut donc appliquer le tarif minimum du tableau des tarifs.
Si le montant calculé se situe au-dessus du tarif maximum, il vous faut donc appliquer le tarif maximum du tableau des tarifs.

CALCUL DE MON TARIF							
FORFAIT	**Inscription**	**Quotient Familial**	**Taux d'effort**	**Calcul de l'annualisation**	**Forfait 18h 18h30**	**Déduction des 10% (famille de 3 enfants)**	**Total**
	Journée		X 1.53 %	X 36 mercredis / 10 mois			€ Par mois
	Demi-journée		X 0.41 %	X 36 mercredis / 10 mois			€ Par mois
OCCASIONNEL	**Inscription**	**Quotient Familial**	**Taux d'effort**	**Majoration Tarif Occasionnel**	**Nombre de jours**	**Déduction des 10% (famille de 3 enfants)**	**Total**
	Journée		X 1.53 %	X 1.125			€
	Demi-journée		X 0.41 %	X 1.125			€
						Total	€

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

Revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)
+ Autres revenus imposables + Pensions reçues
- Pensions versées - Frais de garde (pour enfant(s) de moins de 7 ans)
+ Prestations familiales des 12 derniers mois

Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer.

Je soussigné(e), _____ titulaire de l'autorité parentale de(s) enfant(s) ci-dessus désigné(s) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur le document
- Atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement, consultable(s) sur le site internet des P.E.P 28
- M'engage à signaler tout changement de situation
- M'engage à avoir pris connaissance de l'ensemble des données de la présente fiche d'inscription et du dossier unique 2023/2024
- M'engage à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon / mes enfant(s)
- Autorise les encadrants des différentes activités à prendre le cas échéant, toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de mon ou mes enfants
- Ai connaissance que les données d'identité de la famille seront utilisées par la Ville de Chartres et les P.E.P 28 du fait du partage de l'outil informatique.

À _____, le _____/_____/_____ **Signature du (des) titulaire (s) de l'autorité parentale**